

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
Mme Céline Hervieu

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« et services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.